

RAPPEL

Plus que quelques jours
pour s'inscrire !

CONSEIL COMMUNAL D'ASSENS



ELECTIONS COMMUNALES 2026

AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE LA COMMUNE

Madame, Monsieur,

Le dimanche 8 mars 2026, vous serez appelés à renouveler nos autorités communales (1^{er} tour) pour la législature 2026-2031 pour la commune politique d'Assens (les électeurs réunis des trois villages – Assens, Malapalud et Bioley-Orjulaz – forment un seul et unique arrondissement électoral à partir de la législature à venir selon la convention de fusion).

Election de la Municipalité : 5 membres

Election du Conseil communal : 45 membres et 12 suppléants (système majoritaire)

Pour information, les membres de la Municipalité actuelle, soit Monsieur le Syndic Guy Longchamp et Messieurs les Conseillers municipaux Stéphane Chatelan, Pascal Guiducci, Pierre Matthey et Christophe Grand, se représenteront et solliciteront un nouveau mandat.

Sont éligibles à la Municipalité et au Conseil communal :

- les Suisses et Suisseuses âgé(e)s de 18 ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins.

Conformément à la décision de convocation, les listes et/ou les candidatures envoyées par la poste ou par courrier électronique ne sont pas admises. Une liste d'entente communale pour l'élection à la Municipalité et une autre pour l'élection au Conseil communal seront mises à disposition. Toute personne intéressée à se porter candidat(e) se rendra personnellement au greffe municipal afin de procéder à son inscription et ce dès à présent mais au plus tard le 12 janvier 2026 à 12h00. Les autres listes éventuelles devront être déposées au greffe municipal entre le 5 et le 12 janvier 2026, à 12h00 au plus tard.

Les heures d'ouverture des bureaux de l'Administration communale (greffe municipal) sont les suivantes :

lundi et jeudi	de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
mardi	de 13h30 à 19h00
mercredi	de 07h00 à 11h00
vendredi	de 08h00 à 11h30

Une permanence sera mise en place aux dates suivantes pour les personnes indisponibles aux heures précitées :

le mercredi 7 janvier 2026	de 19h00 à 21h00
le samedi 10 janvier 2026	de 10h00 à 12h00

Le soussigné de droite se tient à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle au numéro de téléphone suivant : 021 881 61 30 / 079 427 93 00.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de notre commune et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués ainsi qu'à nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Assens, le 25 novembre 2025

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL COMMUNAL

La présidente

CAROLE FAVRE



Le secrétaire

ROLAND EQUEY